

*L'ajournement*

Je suis heureux de constater que le secrétaire parlementaire répondra aux questions que j'ai posées, mais j'aurais apprécié que le ministre soit là parce que ce problème concerne les Canadiens et les Américains des deux côtés de la frontière des Grands Lacs. Les sept millions de Canadiens qui vivent à proximité de la nappe phréatique des Grands Lacs seront touchés par cette mesure.

Il est très grave de voir notre négociateur en chef à Washington, M. Simon Reisman, faire des déclarations publiques sur un projet lancé par une société dont il était administrateur à un certain moment. Nous connaissons la nature de ses intérêts personnels. Nous savons qu'il s'intéresse à cette société et à ce projet. Il doit affirmer publiquement et catégoriquement que notre eau n'est pas à vendre et qu'on ne donnera pas suite au projet de détournement. Mieux encore, il devrait donner l'assurance aux Canadiens et à tous les riverains des deux côtés des Grands Lacs, ainsi qu'à d'autres qui sont affectés par les eaux du bassin arctique, qu'ils ne seront pas lésés par ce projet qui, pour le moment, a l'approbation du gouvernement puisqu'il a décidé de procéder en cachette et de fournir \$30,000 de capitaux d'amorçage par l'entremise de son bureau du Conseil national de recherches à Terre-Neuve.

[Français]

**M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds à ma collègue d'Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) concernant la vente potentielle d'eau aux États-Unis. Je suis d'autant plus heureux de le faire que je suis prêt à le faire depuis le 18 mars, date à laquelle on devait normalement soulever cette question à la Chambre.

Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une absence de réponse de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), mais c'est strictement sa volonté de ne pas soulever un point qui peut paraître absurde au point de départ.

Monsieur le Président, il y a trois choses à retenir à ce sujet lesquelles sont très importantes.

Premièrement, les négociations commerciales ne seront rien d'autre que des négociations commerciales. Il n'est pas question

là-dedans d'abandonner tout droit ou quelque droit que ce soit sur nos richesses naturelles, et je suis d'accord au moins avec ma collègue sur le point suivant que l'eau fait partie de nos richesses naturelles. Donc le Canada n'a pas l'intention de renoncer à quelque contrôle que ce soit sur ses richesses naturelles.

Deuxièmement, ce que je voudrais dire c'est que le Centre national de recherches, le bureau régional de Terre-Neuve a parfaitement le droit, dans les limites du raisonnable, de faire quelque contrat avec des gens. Bon, écoutez. Si c'est la politique du gouvernement que de contrôler chacun des contrats qu'on a osé décentraliser ou qu'on assume dans une décentralisation c'est une autre paire de manches. Nous ce n'est pas notre politique, monsieur le Président.

Troisièmement, c'est que ce n'est pas parce que le Centre national de recherches a décidé de passer un contrat qu'automatiquement cela engage la politique extérieure canadienne. C'était peut-être comme cela dans le temps du régime libéral. C'était que les contrats du Centre national de recherches engageaient puis formaient la politique canadienne des relations extérieures ou du commerce extérieure, mais nous autres, monsieur le Président, ce n'est pas comme cela dans ce gouvernement-là.

Donc ce n'est pas un contrat du Centre national de recherches qui amène une politique extérieure de notre pays. Alors, c'est un peu la réponse que je veux donner. Maintenant je pourrais peut-être terminer. Si la députée d'en face, je suis d'accord moi que l'eau fait partie de nos richesses naturelles, et si la députée d'en face ne veut tellement pas que le pays vende de l'eau à l'étranger, qu'elle use du droit qu'elle a et qu'elle fasse passer un projet de loi privé à la Chambre défendant au Canada pendant des années et des siècles à venir à vendre quoi que ce soit aux États-Unis.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20).